Nations Unies A/54/358

Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 104 de l'ordre du jour
Mondialisation et interdépendance

Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–4	2
II.	Les défis de la mondialisation et de l'interdépendance	5–11	2
III.	Cohérence des politiques	12–35	3
	A. Commerce et finances	12–19	3
	B. Politiques économiques, sociales et environnementales	20–22	5
	C. Autres ramifications de la globalisation	23–35	6
IV.	Promotion de la compréhension au niveau mondial	36–46	7
V.	Rôle de l'Organisation des Nations Unies	47–82	9
	A. Règles du jeu et renforcement de la capacité institutionnelle	49–66	10
	B. Activités opérationnelles de développement	67–82	12
VI.	Conclusion	83	15

99-26870 (F) 131099 151099

I. Introduction

1. À l'issue du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème des répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance, et de leurs implications politiques, qui s'est tenu les 17 et 18 septembre 1998, l'Assemblée, par sa résolution 53/169, relative au rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session une question intitulée «Mondialisation et interdépendance». Le présent rapport est soumis en exécution de la demande présentée par l'Assemblée générale dans cette résolution. Il a été établi en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et en consultation avec les organisations compétentes, en particulier la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et d'autres organisations du système des Nations Unies.

2. La mondialisation, envisagée tant du point de vue analytique que sur le plan normatif et opérationnel, est un sujet qui figure depuis un certain temps déjà à l'ordre du jour du système des Nations Unies et des organisations membres. Le présent rapport ne constitue ni une analyse de la nature, de la dynamique ou des manifestations de la mondialisation en soi, ni une description des travaux que mènent actuellement différentes organisations dans des domaines connexes. Il a pour objet de préciser en quoi le phénomène complexe de la mondialisation influe sur le développement et quelles sont les incidences de cette interaction sur le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en matière de développement.

3. Si le présent rapport porte surtout sur des questions clefs des finances et du commerce, qui sont évoquées dans la résolution 53/169 de l'Assemblée générale, il a également pour objet de mettre en évidence les ramifications des processus de mondialisation intervenant dans d'autres domaines et d'étudier les moyens de renforcer la cohérence des mesures prises par le système des Nations Unies face à ces problèmes étroitement imbriqués. Il s'agit d'analyser et de renforcer le rôle que joue le système des Nations Unies pour concevoir et appliquer, aux niveaux tant national qu'international, des solutions aux problèmes liés à la mondialisation. L'analyse à l'échelle mondiale s'accompagne d'un aperçu des tendances nationales établi à partir des informations reçues d'un certain nombre de coordonnateurs résidents en réponse à un questionnaire.

4. Les recommandations présentées dans le rapport visent non seulement à renforcer et à faire progresser la capacité de développement du système des Nations Unies face à un milieu mondial en évolution, mais aussi à identifier les sujets sur lesquels pourraient porter de nouvelles délibérations intergouvernementales sur la mondialisation et ses incidences, organisées dans le cadre de ce système.

II. Les défis de la mondialisation et de l'interdépendance

5. Pour élaborer des solutions adaptées aux défis qui résultent de la mondialisation, il est indispensable de bien définir la nature et la portée de ce processus, en particulier dans la perspective du développement. La mondialisation peut être envisagée de différentes façons. D'aucuns y voient surtout la mobilité transfrontière accrue des facteurs de production, des biens et des services et le marché véritablement mondial qui en résulte; d'autres y voient essentiellement les résultats – et le potentiel – des progrès spectaculaires des technologies de l'information; d'autres enfin envisagent principalement la mondialisation sur le plan de ses effets sociaux et culturels.

6. Si toutes ces approches mettent en évidence certains aspects de la mondialisation, le principal changement qu'elle a entraîné du point de vue du développement n'est ni l'internationalisation de la production en soi, ni la révolution des télécommunications, ni l'apparition d'une société «incivile». Ce sont en fait le retentissement et la portée cumulative de tous ces processus sur l'élaboration et l'application des politiques, aux niveaux tant national qu'international, qui constituent les deux principaux défis de la mondialisation en ce qui concerne les activités de développement du système des Nations Unies. Les forces de la mondialisation ayant des répercussions sur tous les aspects de la vie quotidienne, les mesures à prendre doivent être à la fois complètes et cohérentes. Les politiques adoptées aux niveaux national et international concernant le commerce, les finances, les affaires sociales et l'environnement doivent être formulées de manière à tenir compte des relations qui existent entre ces différents domaines ainsi que des incidences cumulatives de la

mondialisation. Introduire la cohérence au niveau de l'élaboration des politiques constitue l'un des premiers et des principaux défis de la mondialisation. Étant donné son caractère universel et démocratique et son vaste mandat, le système des Nations Unies est particulièrement bien placé pour promouvoir cette cohérence, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international.

7. De plus, si l'ONU est une organisation d'États Membres souverains, elle est amenée, par nécessité et de plus en plus souvent, à recommander, formuler et appliquer des solutions qui, pour être efficaces, doivent dépasser l'action nationale. En fait, la mondialisation a tendance à réduire l'une des principales caractéristiques de l'autorité nationale, à savoir le contrôle total et exclusif de la monnaie nationale et des marchés financiers associés. La circulation mondiale des capitaux a considérablement compliqué la gestion nationale de la masse monétaire, des taux de change et des taux d'intérêt. Dans l'ensemble, le pouvoir de la masse mondiale de capitaux est tel que les gouvernements se sont trouvés contraints d'opposer aux marchés des politiques parfois sévèrement restrictives, et ce bien souvent avec des conséquences douloureuses pour les groupes vulnérables de la population. De même, les organismes chargés d'évaluer la solvabilité de nombreux pays peuvent exercer une influence notable sur les politiques macroéconomiques. Les politiques économiques nationales doivent donc être conçues en fonction des marchés mondiaux, et le pouvoir des forces de ces marchés est tel que seules des actions coordonnées et globales peuvent avoir les effets désirés sur leur comportement.

8. Tous les États voient leur capacité d'agir efficacement et avec autorité de plus en plus menacée. De nombreux processus transnationaux portent atteinte à leur souveraineté nationale. Indépendamment des politiques commerciales, financières et autres politiques macroéconomiques, l'on peut évoquer la dégradation mondiale de l'environnement, l'accroissement des mouvements massifs de réfugiés et de migrants et les épidémies telles que le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Ces problèmes sont divers, mais ils ont cela en commun qu'aucun d'entre eux ne peut trouver de solution par le seul effet de politiques nationales. Isolément, les États ne peuvent guère intervenir que sur les symptômes. Agir sur leur cause exige une action internationale coordonnée. La mondialisation a ainsi engendré le développement du multilatéralisme dans certains domaines, par exemple pour agir sur les crises financières, mais elle n'a pas eu les mêmes effets dans d'autres. Et, même les solutions multilatérales ont été bien souvent des solutions ad hoc et limitées dans le temps.

9. La mondialisation de la production des sociétés transnationales, la mondialisation des finances internationales et celles de l'information, les grands mouvements de population et la multiplication des flux culturels ne se sont pas accompagnés d'une restructuration correspondante des institutions et des mécanismes de réglementation. La crise à laquelle le monde doit actuellement faire face tient au fait que les dispositions institutionnelles que nous avons prises en matière de gestion économique sont restées très en deçà des réalités de la croissance et de l'interdépendance que nous appelons mondialisation. Cette insuffisance des institutions ou de la gestion constitue le deuxième grand défi de la mondialisation.

10. De plus en plus, les mesures officielles de gestion de l'économie doivent, pour être efficaces, être coordonnées entre les États et, comme c'est le cas dans le domaine du commerce, être soumises à un système ouvert et réglementé, dont la surveillance et l'application incombent à des institutions telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une telle action concertée n'affaiblit pas nécessairement les États; elle peut au contraire avoir pour effet de les renforcer en stabilisant le milieu économique extérieur et en leur donnant plus de champ pour poursuivre leurs objectifs nationaux.

11. En l'absence d'une telle action concertée et d'une capacité institutionnelle renforcée pour gérer la mondialisation, il est à craindre que le monde n'ait à faire face à un effet de contrecoup. À moins de se fonder sur un multilatéralisme efficace et solide, la mondialisation ne peut qu'engendrer la crise car les marchés ne sont en eux-mêmes ni stables ni équitables. Là où il existe des systèmes multilatéraux efficaces constitués d'un commun accord, comme c'est le cas dans le domaine du commerce, les crises, lorsqu'elles surgissent, sont moins graves, plus localisées et plus gérables. Il est nécessaire de créer une forme de multilatéralisme également efficace et solide dans les domaines des finances, de l'environnement et du développement social. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle majeur pour définir le cadre d'un meilleur système de coopération multilatérale.

III. Cohérence des politiques

A. Commerce et finances

12. Ces dernières années, de nombreux pays en développement ont fondé leur stratégie de développement sur une intégration plus poussée aux systèmes financier et commercial mondiaux par le biais de la libéralisation de leurs

économies. Cela s'est traduit par une ouverture de leurs marchés intérieurs aux producteurs étrangers, par le développement de marchés financiers intérieurs plus ouverts et par la réduction du rôle de l'État dans la fourniture des biens et services et l'allocation des ressources financières. Il en est résulté une augmentation de la part du commerce extérieur dans le revenu national, un accroissement des entrées de capitaux étrangers et une diversification internationale des portefeuilles de leurs nationaux fortunés.

13. Bien que ces changements d'orientation aient engendré une certaine croissance économique au cours des années récentes, le développement de l'interdépendance mondiale qui en résulte soulève certains problèmes en ce qui concerne la cohérence, la complémentarité et la coordination de l'élaboration des politiques économiques à l'échelle mondiale. Certains de ces problèmes résultent d'interactions entre les différentes politiques nationales ainsi que de différences entre les mandats et les attributions des institutions internationales. Ainsi, la capacité des pays en développement de réaliser leur potentiel de croissance, de combler l'écart qui les sépare des pays développés en ce qui concerne le revenu par habitant et de maintenir la stabilité macroéconomique dépend dans une large mesure des politiques macroéconomiques qu'appliquent les grands pays industriels. De la même manière, le niveau et la stabilité des flux d'investissements étrangers directs et autres formes de financement extérieur, tels que les prêts bancaires et investissements de portefeuille, dépendent notamment des perspectives qui s'offrent à l'activité économique et au commerce international et de la situation des marchés des devises et autres actifs financiers. Cependant, les efforts faits pour développer la cohérence, la complémentarité et la coordination des politiques dans ces domaines divers mais étroitement imbriqués, non seulement entre pays mais également entre ministères et institutions d'un même pays, demeurent sporadiques et souvent inefficaces. De plus, ces efforts font aussi intervenir un groupe d'institutions internationales dont les mandats et les attributions sont compartimentés, ce qui ne facilite pas l'examen des relations clefs qui existent entre différents problèmes et entre les solutions à adopter dans différents domaines.

14. Les progrès de l'interdépendance entre pays développés et pays en développement ont fait du commerce et des finances deux domaines clefs dans lesquels l'introduction de politiques cohérentes et complémentaires peut permettre de retirer le maximum d'avantages de la croissance et du développement à l'échelle mondiale. Dans ces domaines, il est possible de déterminer des options qui servent à la fois les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement. Ainsi, l'on reconnaît depuis longtemps que des taux de change stables et le progrès régulier du revenu et de l'emploi sont des conditions préalables indispensables au maintien et au développement d'un système commercial international plus ouvert.

15. Une croissance régulière et soutenue du commerce mondial est essentielle pour permettre aux pays qui éprouvent des difficultés de paiements extérieurs de prendre des mesures d'ajustement positif dans un cadre d'expansion économique interne et d'accroissement de leurs revenus; il en va différemment d'une situation de contraction. Cependant, les perturbations croissantes provenant de difficultés systémiques dans le fonctionnement des marchés financiers internationaux liées à la libéralisation et à la déréglementation financières ont des effets déstabilisateurs sur le système commercial mondial, non seulement parce qu'elles entraînent une instabilité des taux de change et des changements de plus en plus fréquents de la compétitivité internationale, mais aussi parce qu'elles favorisent des forces déflationnistes, sous la pression desquelles les ajustements aux crises se traduisent par une contraction économique et une réduction des importations et non par le développement des exportations. De tels ajustements ont été particulièrement typiques de la réaction de l'Asie orientale à la crise financière qui a débuté en 1997.

16. Les fluctuations de l'activité économique liées à ces crises financières récurrentes n'ont pas seulement pour effet de compromettre les perspectives à long terme des pays en développement (du fait de leurs effets sur des variables telles que l'investissement), elles peuvent aussi avoir de graves incidences sur le niveau de vie immédiat dans les pays où une grande partie de la population ne dispose guère que du minimum vital. D'autre part, de nombreux pays en développement sont particulièrement vulnérables à une évolution défavorable de la situation économique extérieure par suite de la faible dimension de leur économie, du petit nombre de leurs produits d'exportation (généralement des produits primaires), des contraintes géographiques et du manque d'accès aux moyens physiques que requiert le commerce international.

17. Les politiques visant à prévenir et à mieux gérer les crises financières ont porté surtout jusqu'ici sur des domaines particuliers tels que l'amélioration de la transparence, le renforcement de la réglementation financière, l'institution de structures financières mieux conçues pour aider les pays affectés par d'importantes sorties de capitaux et par l'effondrement de leur monnaie, et la réduction des problèmes liés au risque moral dans les prêts et les investissements internationaux. En revanche, on n'a fait jusqu'ici

que très peu d'efforts pour traiter les problèmes liés au fonctionnement des marchés financiers internationaux et aux processus de transmission internationale des variables macroéconomiques capables de contribuer au déclenchement de crises financières ou à l'aggravation de celles qui existent déjà.

18. Les crises financières dans les pays en développement ne sont pas toujours d'origine locale. En fait, les crises récentes ont été généralement liées à des changements majeurs affectant des indicateurs macroéconomiques extérieurs aux pays dans lesquels les crises sont apparues en premier lieu. Cependant, la portée et les modalités de la surveillance qu'exerce le Fonds monétaire international (FMI) n'offrent pas toujours les moyens d'agir sur les poussées unidirectionnelles associées à des modifications des politiques monétaires et de change des principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) capables d'exercer une forte influence sur la compétitivité internationale et les mouvements internationaux de capitaux. Actuellement, le processus de contre-expertise extérieure mené dans le cadre des activités de surveillance du FMI ne comporte pas de mécanismes qui permettraient aux pays atteints d'opérer les corrections nécessaires.

19. Divers articles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) font état du lien qui existe entre les politiques financières extérieures et le commerce international. Ainsi, les deux accords prévoient des mesures commerciales pour traiter les problèmes de balance de paiement, et les articles pertinents énoncent des procédures permettant d'évaluer la justification de telles mesures et le rôle du FMI dans ce processus. Les accords n'indiquent toutefois pas comment traiter les interactions adverses entre les problèmes commerciaux et les problèmes financiers. Par exemple, le désalignement des taux de change qui peut résulter de l'instabilité des marchés monétaires peut être une source de tension dans les relations commerciales. En fait, au cours de périodes relativement brèves, les taux de change effectifs réels varient fréquemment de montants importants en pourcentage par rapport aux tarifs douaniers moyens, et les changements qui en résultent, indépendamment même du niveau d'équilibre des taux de change, peuvent persister pendant un certain temps. Les effets économiques des mouvements des taux de change peuvent de cette manière sensiblement dépasser ceux des modifications concertées multilatéralement des tarifs douaniers. Les accords de l'OMC ne contiennent toutefois pas de dispositions permettant de corriger les distorsions résultant du désalignement des taux de change.

B. Politiques économiques, sociales et environnementales

20. Si les interactions entre les domaines du commerce, des finances et des facteurs macroéconomiques figurent traditionnellement au centre des considérations de cohérence, de complémentarité et de coordination dans l'élaboration des politiques mondiales, diverses autres questions revêtent aussi une importance croissante à cet égard à mesure qu'une intégration économique plus large et plus poussée accroît le nombre des domaines soumis à la réglementation des relations économiques internationales. Tel est le cas notamment des interactions entre les politiques dans le domaine de la microéconomie et des finances et les politiques visant des objectifs sociaux tels que la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté; entre les politiques relatives à la réduction de la dette et aux flux de capitaux concessionnels et les politiques commerciales (y compris en ce qui concerne ces dernières, la question de savoir dans quelle mesure le protectionnisme des pays industriels accroît le risque de problèmes de la dette dans les pays en développement ou aggrave les problèmes existants); et les interactions entre les politiques de libération des échanges et l'appui financier requis pour le succès de leur exécution. Dans de tels domaines, l'amélioration de la cohérence, de la complémentarité et de la coordination des politiques mondiales exige que l'on tienne compte des corrélations pertinentes et, dans certains cas, que l'on adopte de nouveaux arrangements institutionnels destinés à faciliter la reconnaissance de ces corrélations et les mesures qu'elles font apparaître comme nécessaires.

21. Les mesures destinées à améliorer la cohérence, la complémentarité et la coordination devraient se fonder sur un large consensus. Par exemple, il importe d'éviter une double conditionnalité entre les conditions de financement que pratiquent les institutions financières internationales et les règles qui relèvent d'autres institutions ou accords (concernant, par exemple, la libéralisation du commerce international ou l'investissement). Outre qu'elle risque d'être perçue comme une ingérence dans la souveraineté nationale, la double conditionnalité peut aussi aboutir à des prescriptions qui ne correspondent peut-être pas aux besoins d'une situation particulière. En revanche, s'ils sont fondés sur un consensus, des arrangements permettant d'améliorer la cohérence, la complémentarité et la coordination de la politique mondiale peuvent permettre d'éviter des divisions et des conflits inutiles tout en encourageant

des formes fructueuses de coopération économique internationale.

22. Compte tenu de l'expérience acquise dans les années 80, il est maintenant largement reconnu que ce ne sont pas les pauvres qui doivent faire les frais des réformes de structure et des politiques d'ajustement; au contraire, on admet maintenant généralement la nécessité de protéger le budget des services sociaux en période d'austérité. Ce qui n'est pas toujours aussi bien compris est la mesure dans laquelle les politiques des pays industriels concernant, par exemple, les subventions agricoles ont tendance à fausser l'allocation des ressources et à réduire la capacité des pays pauvres à s'assurer le nécessaire pour l'élimination de la pauvreté et la protection sociale. De la même manière, faute d'accès aux écotechnologies, les pays en développement ont peine à lutter contre la dégradation de l'environnement. La cohérence des politiques doit donc être conçue en fonction d'une plus large gamme d'impératifs commerciaux, financiers, sociaux et environnementaux.

C. Autres ramifications de la globalisation

23. Si le commerce et les finances sont les deux principaux secteurs dans lesquels le phénomène de la mondialisation se manifeste le plus profondément, il est d'autres domaines que la mondialisation en cours transforme à leur tour. La diffusion plus large des idées, des cultures et des modes de vie risque de porter atteinte à la diversité culturelle. La mondialisation de l'économie fait en outre apparaître d'autres phénomènes interdépendants parmi lesquels nous nous contenterons de citer les nouvelles tendances des migrations de la main-d'oeuvre, les nouveaux défis et les nouvelles perspectives en matière de santé et, du côté négatif, les nouvelles possibilités qui s'offrent au développement des activités illicites menées par le crime organisé comme le commerce de la drogue et le blanchiment d'argent.

24. Le principal catalyseur ou activeur de la mondialisation est probablement le développement des technologies de l'information. Cela est particulièrement évident en ce qui concerne les opérations des marchés financiers, où la rapidité, la qualité, le rendement et la fiabilité des technologies de l'information sont devenus déterminants pour le bon fonctionnement du marché. Mais le rôle de ces technologies est également majeur dans la plupart des autres domaines où se manifeste la mondialisation. Leur importance a été mise en évidence par le Conseil économique et social qui a fait de cette question le thème de son débat de haut niveau à la session de fond de l'an 2000.

25. Pour bénéficier de la mondialisation et éviter de se trouver marginalisé, un pays doit participer efficacement et sans réserve au réseau mondial d'information qui est en voie de constitution. Actuellement, la plupart des pays en développement restent à la traîne à cet égard. Avec le rythme véritablement explosif du développement des technologies de l'information, leur retard s'accroît rapidement. Si plusieurs pays en développement ont un fort potentiel du point de vue du capital humain, en particulier pour la conception de logiciels ou dans le domaine de la fabrication, pour la majorité, les efforts consentis sur le plan national ne suffiront pas.

26. Investir dans l'infrastructure des technologies de l'information devrait être une priorité pour tout pays désireux d'être plus étroitement intégré aux réseaux industriels et commerciaux internationaux. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les gouvernements en sélectionnant des technologies de l'information peu coûteuses et d'utilisation facile. Dans un monde qui offre des capacités d'information et de communication peu onéreuses, les pays ont intérêt à se concentrer sur les possibilités qu'offrent ces formes de technologies. L'application sélective des nouvelles technologies de l'information peut faciliter l'accès à toute une gamme de moyens technologiques que les pays en développement sont en mesure d'utiliser.

27. Il y a lieu de noter cependant que les nouvelles technologies sont en très grande majorité soumises à des droits de propriété, liés à des produits ou processus élaborés par des entreprises privées des pays développés. Le coût de l'acquisition de telles technologies est élevé. De plus, étant donné la nature restrictive des protocoles qui gouvernent l'emploi des technologies, leur acquisition elle-même risque d'être limitée à une utilisation particulière et de ne pouvoir se prêter à une large diffusion dans le reste de l'économie.

28. L'investissement dans de nouvelles technologies et l'acquisition de telles technologies, pour indispensables qu'ils soient pour l'intégration à l'économie mondiale, ne peuvent porter leurs fruits que si le pays concerné possède les ressources humaines indispensables. C'est en fin de compte la valorisation des ressources humaines qui facilite la conception et l'introduction de techniques nouvelles ainsi que l'élargissement de leur domaine d'application dans les pays en développement. Il ne s'agit pas seulement de remédier à certaines pénuries de personnel. Il faut en fait améliorer les compétences dans tous les domaines de l'économie. Il importe de noter que, lorsque l'on compare

la productivité entre les pays, l'on impute souvent pour une bonne part les différences constatées aux différences de niveaux d'instruction et de compétence de la main-d'oeuvre. Les pays à faible taux d'alphabétisation et de scolarisation dans le secondaire sont fortement désavantagés. Dans bien des pays, un obstacle majeur provient de ce que le système d'éducation lui-même ne possède pas les ressources humaines nécessaires pour dispenser un enseignement à un pourcentage appréciable de la population. Il importe de trouver d'importantes ressources pour combler les carences de la mise en valeur des ressources humaines que la mondialisation a fait apparaître.

29. La mondialisation a rendu plus impérative encore la valorisation des ressources humaines car seul un pays possédant une main-d'oeuvre bien éduquée et capable de s'adapter rapidement à l'évolution de la demande sur le marché mondial peut retirer des avantages de sa participation sur ces marchés.

30. Simultanément, la mondialisation a accentué encore les disparités entre les pays et à l'intérieur des pays en matière de développement, sous la pression desquelles se sont intensifiés les mouvements transfrontières de main-d'oeuvre, ce qui a permis de répondre dans une certaine mesure aux besoins de ressources humaines qualifiées. Ces mouvements de main-d'oeuvre revêtent parfois la forme du classique «exode des cerveaux», dans lequel des travailleurs relativement qualifiés émigrent vers les pays développés. Récemment cependant une importante proportion de ces mouvements intéressait des travailleurs peu qualifiés ou même non qualifiés, qui se rendaient, parfois illégalement, dans les pays voisins dont l'économie était en croissance plus rapide et offrait de ce fait une meilleure rémunération à un personnel relativement peu qualifié.

31. En principe, les mouvements internationaux de main-d'oeuvre devraient se révéler économiquement avantageux pour tous les pays. Cependant, si le mouvement sans restriction des biens et des capitaux est accepté pratiquement sans réserve, les mouvements de main-d'oeuvre ont tendance à soulever des problèmes politiques et sociologiques délicats. Il y a lieu de reconnaître malgré tout que les migrations ne pourront jamais être éliminées ni pleinement contrôlées. En fait, les progrès de la mondialisation s'accompagneront certainement de pressions migratoires accrues. Le problème est de les traiter dans le cadre plus large d'une action cohérente face à la mondialisation conçue dans une perspective de développement.

32. Si les énormes progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information ont joué et continueront à jouer un rôle majeur dans la mondialisation des marchés et l'ouverture des frontières, ces mêmes forces de mondialisation ont exacerbé certains phénomènes pernicieux existants ainsi que les problèmes connexes du crime organisé, de l'abus des drogues, du blanchiment d'argent et de la corruption. Manifestement, la mondialisation a créé un environnement propice à l'internationalisation croissante des activités criminelles.

33. Il existe une interdépendance perverse entre blanchiment d'argent et mondialisation : la mondialisation a ouvert de nouvelles possibilités pour le blanchiment des revenus illicites et, simultanément, le blanchiment d'argent a ses répercussions sur le développement de marchés libres et compétitifs. La mondialisation offre des facilités telles que l'absence de contrôles sur la circulation des fonds aux frontières; la multiplication des mouvements instantanés de capitaux internationaux, qui fait qu'il est difficile d'isoler les transactions douteuses; la dollarisation des économies, qui facilite la circulation de l'argent sale, et l'apparition d'un grand nombre de services financiers extraterritoriaux conçus pour attirer les investissements étrangers.

34. Le blanchiment d'argent compromet aussi les efforts internationaux visant à assurer des marchés libres et compétitifs et à favoriser une libéralisation fructueuse des échanges en ce qu'il perturbe le fonctionnement des marchés : les transactions liées au blanchiment d'argent risquent d'accroître la demande de liquidités, d'engendrer la volatilité des taux de change et de créer une compétition inéquitable; elles portent atteinte à la crédibilité et, partant, à la stabilité des marchés financiers.

35. Le blanchiment d'argent est étroitement lié à la prolifération des drogues illicites et à la traite des femmes et des enfants qui, depuis une dizaine d'années environ, donnent lieu à une énorme industrie dont les effets économiques, sociaux, sanitaires et criminels n'épargnent aucun pays. Les recettes illégales du commerce illicite des stupéfiants ont créé une vaste économie souterraine, portant sur des centaines de milliards de dollars, qui menace non seulement les institutions de l'État et la société civile de nombreux pays mais même la stabilité de l'économie mondiale.

IV. Promotion de la compréhension au niveau mondial

36. Les effets de l'intensification des flux mondiaux de capitaux, de biens, d'idées et de gens constituent un thème central de la réflexion sur les politiques de développement national et international. Tant les pays en développement que les pays développés cherchent comment tirer parti des

avantages offerts par les progrès de l'intégration et de la transparence, et comment réduire au maximum les risques que courent leur économie et leur population.

37. Le dialogue de haut niveau tenu en septembre 1998 a abouti à une convergence de vues concernant certains aspects de la nature du phénomène (voir A/53/529) :

a) En premier lieu, la mondialisation est un processus irréversible et non pas un choix. C'est une force positive, mais c'est aussi une force aveugle qu'il convient donc de maîtriser soigneusement;

b) Deuxièmement, les efforts déployés à l'échelle nationale pour relever les défis de la mondialisation, en particulier le renforcement des institutions, sont nécessaires, mais non suffisants. Une action à l'échelle mondiale, faisant intervenir les institutions multilatérales ainsi que les principales nations du monde, est impérative;

c) Troisièmement, il faut dépasser le statu quo, en particulier en réformant la structure actuelle du système financier international de façon à en renforcer la transparence, préciser les responsabilités et accroître son caractère participatif;

d) Quatrièmement, la mondialisation est un processus multidimensionnel mettant en jeu de nombreux acteurs. Pour traiter efficacement la question de la participation sans exclusion, il s'impose de promouvoir une éthique civile à l'échelle mondiale qui permettra de définir des règles pour faire en sorte que la mondialisation profite à tous, y compris à ceux qui sont actuellement exclus;

e) Enfin, en raison de son universalité et de son vaste mandat, l'ONU est l'instance la mieux placée pour définir les principes et les normes nécessaires en vue d'exploiter le potentiel de la mondialisation et de promouvoir un dialogue général sur le sujet s'articulant autour du concept d'«intendance mondiale».

38. Si l'on reconnaît en général l'immense potentiel qu'offre la mondialisation en matière de développement, une attention considérable a été portée, dans des débats internationaux, à la marginalisation de pays et de groupes de population et aux questions d'asymétrie et d'iniquité. Le processus de mondialisation sera difficile à soutenir et son potentiel ne sera pas réalisé tant que d'importants secteurs de population resteront exclus de ses avantages. Dans la situation actuelle, les coûts de la mondialisation l'emportent jusqu'à présent sur ses avantages pour un nombre important de pays en développement, surtout pour les pays les moins avancés et pour les pays d'Afrique. Ceux qui ont le plus besoin du commerce, de l'investissement et de la croissance suscité par la mondialisation restent à l'extérieur des flux de capitaux et leur part dans le commerce mondial continue de diminuer. Certaines catégories de pays – les pays petits et isolés, tels que les pays insulaires, ceux qui ont des possibilités de production relativement étroites, tels que les pays en transition, ou les pays ayant une capacité limitée de mise en valeur des ressources humaines, tels que les pays les moins avancés – continuent à n'avoir qu'une capacité très limitée de tirer parti d'une économie mondialisée. La mondialisation a, en fait, fait ressortir plus nettement leurs faiblesses structurelles.

39. Il est maintenant généralement admis que la mondialisation suscitée par le jeu des forces du marché n'assurera par elle-même ni équité ni progrès social. Ces dernières années, en fait, elle s'accompagne d'un accroissement de l'inégalité entre les pays et entre les groupes de population et le nombre de pauvres ne cesse d'augmenter. Cette répartition inégale des avantages et des risques découlant de la mondialisation justifie la conclusion d'un «contrat social» mondial entre pays développés et pays en développement, fondé sur une véritable solidarité et un sentiment de responsabilité partagée, auquel participeraient activement des acteurs autres que les États, en vue de créer un régime international réglementé dans lequel tous les pays pourraient tirer pleinement parti du processus de mondialisation et les pays les plus forts reconnaîtraient et respecteraient les limites des plus faibles.

40. La mondialisation exige de plus grandes responsabilités de la part de tous les pays. Ceux qui sont en développement doivent, pour s'intégrer dans une économie internationale mondialisée et hautement compétitive, entreprendre de nombreuses tâches nouvelles : mettre en place et maintenir un cadre macroéconomique solide et un environnement ouvert, stable et propice aux échanges commerciaux et aux investissements, édifier des infrastructures et des institutions économiques et sociales, mettre en place des filets de sécurité sociaux et s'attacher résolument à améliorer l'efficacité et la flexibilité de leur économie grâce à une mise en valeur continue des ressources humaines et à l'adoption d'un système de gouvernance plus efficace, participatif et responsable.

41. La plupart des pays en développement reconnaissent que c'est à eux qu'il incombe au premier chef d'entreprendre ces tâches, mais peu d'entre eux peuvent le faire sans une aide internationale et sans un environnement extérieur plus favorable. Les pays développés admettent depuis longtemps qu'il est nécessaire d'offrir cette assistance et de contribuer à créer un environnement international favorable. Toutefois, ils ont maintenant une plus grande responsabilité à cet égard en cette période de mondialisation, non seulement par solidarité, mais aussi

parce qu'il est dans leur intérêt d'aider à mettre en place les conditions de stabilité sans lesquelles la mondialisation ne peut durer. De plus, la mondialisation est poussée par les forces du marché et par la technologie, mais elle a tendance à renforcer l'influence des pays développés dans l'économie internationale, dans la mesure où la plupart des sociétés et des capitaux qui sont les agents et les véhicules de la mondialisation leur appartiennent. Les politiques qu'ils appliquent dans les domaines de la macroéconomie, du commerce et des taux de change ont une influence déterminante sur la croissance de l'économie mondiale et, de plus, ce sont eux aussi qui fixent les règles et les normes du comportement des sociétés et du fonctionnement des marchés financiers. Or, une influence accrue va de pair avec une responsabilité accrue.

42. Dans un marché international intégré, les pays développés et les pays en développement doivent les uns et les autres accepter une plus grande responsabilité et une plus grande transparence en matière d'élaboration des politiques. La mondialisation de l'économie entraîne une mondialisation des responsabilités et des moyens d'action. Toutefois, les gouvernements ne peuvent rien faire indépendamment, ni même collectivement, sans la coopération des acteurs clefs que sont le secteur privé et la société civile. Le secteur privé doit adopter une perspective à plus long terme et reconnaître qu'il est nécessaire de promouvoir l'intérêt général tout en cherchant à maximiser les bénéfices. Pour sa part, la société civile peut aider à définir les valeurs et les normes et jouer un rôle de contrôle. Pour être un bon citoyen mondial, chacun des acteurs et des parties prenantes doit admettre ses responsabilités et les assumer. C'est là l'essence même d'une meilleure compréhension sur le plan mondial.

43. Cette compréhension doit reposer sur une série d'objectifs communs et sur une conception commune de la croissance et du développement selon laquelle ceux-ci sont fondés sur de larges bases et servent les intérêts de tous les pays et de tous les peuples. Tous les membres de la communauté internationale doivent entreprendre des efforts concertés pour formuler les normes d'une «mondialisation à visage humain» qui favorise le développement humain et la prospérité pour tous. Des stratégies communes doivent être établies en fonction des aspirations de l'ensemble de la société mondiale. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies d'assumer un rôle directeur sur le plan normatif en vue d'une telle mondialisation.

44. Ces dernières années, la dynamique et la teneur du dialogue pour le développement ont évolué dans un sens positif. Les grandes conférences des Nations Unies tenues au cours des années 90 ont permis de dégager un consensus au sujet d'une série d'objectifs de développement. Un certain nombre d'éléments – l'adoption de l'Agenda pour le développement, les préparatifs solides et constructifs menés en vue de la réunion de haut niveau consacrée à la question du financement du développement, le partenariat stratégique croissant entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods et le fait que les États Membres admettent en général la nécessité de faire participer le secteur privé et la société civile – ont créé des conditions favorables grâce auxquelles il sera possible de fonder le dialogue en faveur du développement sur la communauté d'intérêts et sur l'impératif de l'équité et de l'approche concertée des problèmes.

45. Pour formuler une stratégie efficace et globale face aux problèmes que pose la mondialisation, les États Membres doivent s'entendre sur un certain nombre de questions importantes : quels sont les facteurs nouveaux qui déterminent les caractéristiques de l'environnement mondial dans lequel l'ONU opère, quelles tâches nouvelles l'ONU doit entreprendre et quelles modalités nouvelles doivent être mises au point à cette fin, quels objectifs traditionnels de l'ONU deviennent plus difficiles à atteindre dans le nouvel environnement créé par la mondialisation et l'interdépendance, quels mécanismes ne fonctionnent plus et pourquoi, quels sont les moyens novateurs de s'attaquer à des problèmes anciens ou nouveaux et comment évoluent les acteurs et les partenaires de développement. Il importe aussi de déterminer quels sont les aspects du phénomène multidimensionnel complexe de la mondialisation qui ont un effet direct et vital sur les politiques et activités de développement.

46. Ces questions devront être abordées dans le cadre des efforts visant à améliorer la capacité qu'a l'ONU d'identifier et de promouvoir les éléments clefs d'une meilleure compréhension sur le plan mondial, de faire participer toutes les parties prenantes au dialogue en cours et de promouvoir un vaste consensus quant aux actions et politiques à mener sur les plans national, régional et mondial.

V. Rôle de l'Organisation des Nations Unies

47. L'ONU est exceptionnellement bien placée pour assumer un rôle directeur sur le plan normatif en vue d'une «mondialisation à visage humain». Elle peut, pour ce faire, promouvoir une vision plus large du développement humain. Dans un premier temps, elle doit contribuer à formuler une stratégie efficace face aux deux problèmes

parallèles de la mondialisation : nécessité d'une plus grande cohésion des politiques et renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et mondial.

48. À cette fin, les travaux que l'ONU consacre au développement, sur les plans analytique et normatif, ainsi que ses activités opérationnelles devront être davantage axés sur la solution de ces problèmes. Il faudra aussi que l'Organisation travaille en coopération très étroite avec des partenaires clefs – institutions de Bretton Woods et autres organismes du système, gouvernements des pays développés et des pays en développement, secteur des entreprises et secteur financier et institutions de la société civile en général – pour faire admettre la nécessité de modifier les politiques et les institutions.

A. Règles du jeu et renforcement de la capacité institutionnelle

49. Comme on l'a déjà noté, la mondialisation offre des avantages potentiels très vastes, mais de nombreux pays en développement resteront incapables d'en profiter si la communauté internationale ne fait pas un effort concerté pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. Le commerce et les finances sont les principaux moyens par lesquels cette intégration peut se faire. Toutefois, l'économie mondiale étant de plus en plus fondée sur le savoir, les connaissances technologiques – en particulier l'informatique et les informaticiens – deviennent essentielles. Les biens, les services et les capitaux se déplaçant de plus en plus librement, les mouvements internationaux des personnes deviendront de plus en plus difficiles à réglementer et la criminalité transnationale, se manifestant par le blanchiment de l'argent, de plus en plus difficile à contenir.

50. «Aucun pays ne peut réussir seul» : ce thème très rebattu doit passer du stade du slogan à celui de l'action pratique. Cela signifie avant tout s'entendre sur «les règles du jeu» et édifier une capacité de contrôle institutionnelle, que ce soit en matière de commerce, de finances, de transfert de technologie, de migration ou de lutte contre la criminalité transnationale, pour ne mentionner que les questions soulevées dans le présent rapport. L'ONU est l'organisation qui convient le mieux pour lancer le débat permettant de fixer ces règles et normes et pour convenir des arrangements institutionnels nécessaires pour appliquer celles-ci. Cela ne signifie pas que c'est elle qui, dans chaque cas, formulera ou appliquera ces règles. Bien souvent, celles-ci seront formulées et négociées dans d'autres instances plus techniques. Toutefois, nul n'est mieux placé qu'elle pour imprimer l'élan politique requis et donner la légitimité voulue à la formulation de règles et de normes, parce qu'elle est universelle et démocratique et qu'elle a un large mandat de délibération qui lui permet d'examiner tous les aspects des questions de développement dans leur contexte politique. Dans cette optique, les observations ci-après sont destinées à stimuler la réflexion sur les orientations qui pourraient être suivies par l'ONU pour promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation.

51. L'Assemblée pourrait encourager un renforcement de la réflexion sur la gouvernance économique mondiale dans le contexte de la mondialisation. En ce qui concerne la cohésion des politiques et le renforcement de la capacité institutionnelle, les réunions de haut niveau que l'Assemblée générale consacre tous les deux ans à la relance du dialogue devraient permettre d'entreprendre une large réflexion sur ces questions. Les thèmes et questions identifiés dans les rapports du Secrétaire général sur la relance du dialogue (A/50/480 et A/52/425) pourraient servir à structurer le dialogue au cours des trois ou quatre prochaines réunions. De même, des réunions importantes, telles que celle qui sera consacrée au financement du développement, la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les réunions quinquennales de suivi des conférences mondiales, si on les considère non pas comme des manifestations isolées mais comme une série de réunions liées les unes aux autres, devraient permettre de renforcer la capacité de gouvernance économique. L'Assemblée pourrait aussi inciter le Conseil économique et social à envisager la possibilité de créer un groupe d'étude sur ce sujet. Ce groupe, auquel participeraient les pays en développement et les pays industrialisés ainsi que la société civile, étudierait les moyens de promouvoir la cohésion des politiques et les changements connexes à apporter aux institutions et ferait rapport au Conseil, au FMI, à la Banque mondiale et à l'OMC.

52. Étant donné son rôle de coordination pour l'ensemble du système, le Conseil économique et social peut contribuer pour beaucoup à améliorer la cohésion. À cette fin, il devrait être incité à approfondir le dialogue qu'il mène avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Il pourrait encourager les organismes des Nations Unies à formuler des stratégies intégrées et des mesures se renforçant les unes les autres pour faire face à la mondialisation, fondées sur le résultat des grandes conférences des Nations Unies. Le Conseil devrait profiter de l'élan imprimé par l'action qu'il a entreprise en vue d'inciter tous les organismes des

Nations Unies à donner suite à ces conférences de façon coordonnée.

53. En ce qui concerne le commerce, bien que les questions de réglementation relèvent de l'OMC, l'ONU et, en particulier, la CNUCED devraient continuer à appeler l'attention sur les questions préoccupantes liées aux politiques de développement : les difficultés auxquelles les pays en développement, en particulier les pays africains qui font partie de la catégorie des moins avancés, continuent de se heurter pour élargir leurs débouchés et diversifier leur production et leurs exportations; les problèmes susceptibles de se poser lorsque le système d'accès préférentiel prendra fin; ainsi que l'incapacité des pays pauvres et des petits pays de participer effectivement aux négociations multilatérales et de tirer parti des mécanismes de règlement des différends de l'OMC.

54. Le Conseil ayant adopté, dans le cadre du débat de haut niveau qu'il a tenu à sa session de fond de 1998, un communiqué ministériel sur l'accès aux marchés, l'Assemblée générale pourrait encourager les pays développés et les pays en développement à continuer de libéraliser le commerce, en particulier dans les secteurs qui intéressent les exportations des pays en développement. Des arrangements de consultation pourraient être mis en place entre le Conseil économique et social et le Conseil de l'OMC, afin d'examiner les moyens d'intégrer au mieux la perspective du développement dans le secteur du commerce. On pourrait aussi envisager la création d'une facilité indépendante d'assistance judiciaire et d'un mécanisme de médiation pour venir en aide aux pays en développement à l'OMC[1]. La troisième Conférence ministérielle de l'OMC aura lieu en novembre 1999 et il est probable qu'elle lancera une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. L'Assemblée générale pourrait adopter et promouvoir l'idée de faire de cette série «des négociations pour le développement». À cet égard, une réunion de consultation entre l'ONU et l'OMC pourrait être organisée à la suite de la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Seattle.

55. Tirant les leçons de la crise financière survenue récemment en Asie, on a déjà formulé un certain nombre de propositions visant à réglementer de manière plus efficace les mouvements de capitaux. La mise au point de systèmes d'alerte rapide, le renforcement des arrangements institutionnels en vue de surveiller et, à terme, de réglementer les flux financiers, et la promotion de la coopération financière régionale figurent parmi les questions qui devraient faire l'objet d'un débat international, débat auquel l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer de manière utile.

56. Il est essentiel de prendre des mesures au niveau international pour gérer et prévenir les crises et l'instabilité financière. À cet égard, il faudrait examiner la proposition formulée dans le *Rapport sur le développement humain, 1999*, selon laquelle le Conseil économique et social, la Banque mondiale et le FMI devraient envisager de commander une étude internationale sur les lacunes de la réglementation, notamment en ce qui concerne les crédits bancaires à court terme, les flux réversibles d'investissements de portefeuille et les activités des fonds spéculatifs. La communauté internationale devrait poursuivre sa réflexion sur les moyens d'améliorer les mécanismes d'alerte rapide et de gestion des crises. Même si de nombreuses propositions ont été faites, comme l'établissement d'un prêteur de dernier recours ou l'octroi du pouvoir de décision au Comité intérimaire du FMI, jusqu'à présent les résultats sont restés limités.

57. La plupart des mesures prises à ce jour dans ce domaine, que ce soit au niveau du Groupe des Sept ou au niveau du Groupe des Vingt-Deux, excluent ou limitent la participation des pays en développement. S'il est vrai que le Forum sur la stabilité financière, créé au sein de la Banque des règlements internationaux pour examiner les problèmes découlant de la crise, fait appel à la participation des pays en développement, c'est uniquement dans le cadre de groupes de travail spéciaux. Des organismes comme la Banque des règlements internationaux devraient mettre en place des mécanismes permettant aux pays en développement de participer de manière plus officielle et systématique à l'examen des questions liées à la réforme du système financier international. De fait, l'Organisation des Nations Unies elle-même devrait s'efforcer de contribuer à l'orientation de cette réforme. Les décideurs devraient tirer parti des réunions de haut niveau tenues entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods pour examiner les moyens d'améliorer la cohérence des politiques financières, macroéconomiques et de coopération pour le développement et pour lancer de nouvelles idées et initiatives.

58. Combler l'écart entre les pays riches et les pays pauvres ainsi qu'entre les riches et les pauvres d'un même pays devrait être considéré comme un objectif général englobant nombre des objectifs fixés lors des conférences mondiales des années 90. Le Conseil économique et social devrait, dans le cadre de l'examen de la suite donnée à ces conférences et en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, mettre l'accent sur la réalisation de cet objectif.

59. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'encourager et d'aider les gouvernements à élaborer des

politiques sociales mieux adaptées aux nouvelles réalités de l'économie mondiale, politiques qui viseraient en particulier à modifier les marchés du travail, à favoriser la redistribution, à garantir l'accès aux services sociaux et à créer des filets de protection sociale. On peut à cet égard se féliciter de l'initiative du Comité du développement de la Banque mondiale, qui a prié l'Organisation des Nations Unies de définir et d'affiner les principes et les critères d'une bonne pratique en matière de politique sociale, ainsi que des travaux en cours à la Commission du développement social.

60. Le communiqué ministériel intitulé «Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme», adopté par le Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 1999, intègre les objectifs en matière d'emploi, de condition de la femme et d'élimination de la pauvreté dans un cadre d'action cohérent. L'Assemblée pourrait se féliciter du communiqué ministériel du Conseil et engager les gouvernements et les organismes des Nations Unies à en appliquer les propositions.

61. En ce qui concerne la technologie, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à encourager la création, au niveau international, de conditions propices au transfert de technologie à destination des pays en développement et, de manière générale, à l'accès de ces pays aux technologies, notamment en faisant appliquer l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Elle doit en outre prêter son concours au renforcement des capacités nationales en matière de développement et de diffusion de technologies, au moyen par exemple de systèmes de formation qui permettraient aux individus de mettre à jour et d'approfondir leurs connaissances.

62. Il est également nécessaire que les pouvoirs publics intensifient leur action, pour faciliter la mise au point de nouvelles technologies favorisant le développement humain et l'élimination de la pauvreté. Lorsque le Conseil économique et social examinera, lors du débat de haut niveau de sa session de fond de l'an 2000, le rôle des technologies de l'information, il pourra peut-être étudier les moyens de veiller à ce que les intérêts des pays en développement soient pris en compte dans les décisions relatives aux communications mondiales, et à l'Internet en particulier, ainsi que dans la gestion de ces outils. Il pourrait aussi envisager de lancer un programme international appuyant les investissements publics en matière de technologie au bénéfice des pauvres et des pays pauvres, en s'inspirant du modèle du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale présenté dans le *Rapport mondial sur le développement humain, 1999*.

63. Il est particulièrement important de renforcer les capacités nationales dans le domaine des technologies de l'information. Or, cela ne peut se faire sans une assistance internationale qui, actuellement, se limite dans la plupart des cas à l'offre de matériel et de formations et n'a que des effets fragmentaires et à court terme. Il faudrait donc faire participer les milieux d'affaires internationaux, et en particulier les entreprises des secteurs des télécommunications, de l'électronique et de l'informatique, à la formulation, à la mise en oeuvre et au financement des politiques. Deuxièmement, l'aide devrait s'inscrire dans un cadre d'action arrêté au niveau intergouvernemental. Troisièmement, elle devrait reposer en large partie sur la coopération Sud-Sud. Quatrièmement, il faudrait faire appel aux organisations non gouvernementales afin, en particulier, de mobiliser des bénévoles en vue du lancement d'un programme durable de formation ou d'opérations sur le terrain.

64. À cet égard, s'appuyant sur les bons résultats de l'initiative pour l'an 2000, l'Assemblée pourrait prier le Conseil économique et social d'examiner, lors du débat de haut niveau de sa session de fond de l'an 2000, la possibilité de créer un groupe composé de représentants de gouvernements, des milieux d'affaires internationaux, des organismes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, d'organismes de développement n'appartenant pas au système des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, qui serait chargé de diriger les efforts entrepris au niveau mondial pour améliorer l'intégration des pays en développement dans le nouveau réseau d'information mondial. Il mettrait au point un programme adapté et définirait des principes directeurs destinés à créer une synergie entre les activités des différents groupes et à garantir la durabilité et l'exhaustivité du programme.

65. Cela dit, la participation d'acteurs non gouvernementaux ne devrait pas se limiter aux questions techniques. Compte tenu du rôle croissant que jouent les entreprises privées, les organisations non gouvernementales et les autres composantes de la société civile dans la définition des politiques, l'Organisation des Nations Unies doit, pour répondre aux enjeux de la mondialisation, nouer de nouveaux partenariats avec ces groupes. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en oeuvre l'initiative lancée par le Secrétaire général à Davos.

66. Pour lutter contre des problèmes tels que la drogue, le crime organisé et le blanchiment de l'argent, il faut resserrer la coopération internationale, adopter des normes multilatérales et, le cas échéant, des codes de conduite

internationaux et développer la coopération multilatérale régionale ou sous-régionale, domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies a de toute évidence un rôle à jouer. De fait, elle peut et doit jouer un rôle central, consistant, d'une part, à identifier les problèmes à régler et, d'autre part, à trouver des solutions pouvant être mises en oeuvre en resserrant la coopération entre les pays.

B. Activités opérationnelles de développement

1. Renforcement de la capacité nationale de faire face à la mondialisation

67. Le système des Nations Unies appuie les efforts entrepris par les pays en développement ou en transition pour renforcer leur capacité de tirer parti des effets positifs de la mondialisation et de l'interdépendance tout en faisant face aux effets négatifs. Les organismes des Nations Unies doivent adapter et faire évoluer leurs activités opérationnelles de manière à répondre aux besoins des pays qui veulent tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'intensification des échanges, les flux de capitaux et les avancées technologiques.

68. Même s'il revient en première instance aux pays eux-mêmes, à leurs gouvernements et à leurs populations de définir les mesures à prendre pour traiter de ces questions, la coopération internationale a un rôle important à jouer. À cet égard, les organismes des Nations Unies devraient se joindre aux efforts de la communauté internationale et appuyer les efforts nationaux.

69. Les activités opérationnelles de développement entreprises par les organismes des Nations Unies aident les pays à poursuivre leurs objectifs nationaux de développement humain durable en vue de répondre aux défis de la mondialisation et de l'interdépendance. Dans ce contexte, leur premier objectif devrait être de contribuer au renforcement des capacités nationales de tirer parti des effets positifs de la mondialisation et de faire face à ses effets négatifs. Il faudrait à cette fin mettre davantage l'accent sur les objectifs suivants :

a) Contribuer à mettre au point un cadre d'action cohérent et intégré couvrant les aspects macroéconomiques, financiers, sociaux et environnementaux;

b) Contribuer au développement des ressources humaines;

c) Créer un environnement propice à l'augmentation des investissements étrangers et nationaux;

d) Diversifier et accroître la production interne et l'import-export;

e) Faciliter les transferts de technologie et en tirer le meilleur parti possible;

f) Renforcer les capacités en matière de gestion de la dette extérieure;

g) Aider à atténuer les conséquences sociales des crises économiques, en particulier pour les groupes les plus faibles et les plus vulnérables.

70. Le système des coordonnateurs résidents est le principal instrument permettant aux organismes des Nations Unies de jouer le rôle d'intermédiaire neutre lors des concertations sur les politiques à mener entreprises sous la direction des gouvernements des pays intéressés. S'appuyant sur les objectifs et politiques de développement arrêtés lors des grandes conférences des Nations Unies, le système des Nations Unies peut aider les pays qui en font la demande en leur offrant un cadre pour les activités de plaidoyer et des mécanismes permettant de relier les politiques et mesures locales, régionales et mondiales. Les efforts des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods devraient aider les pays à améliorer leur gestion macroéconomique, à accroître la cohérence des politiques touchant aux questions économiques, financières, sociales et environnementales et à protéger les groupes les plus vulnérables, ce qui permettrait à ces pays de s'appuyer sur cette aide pour avancer vers leurs objectifs nationaux tout en s'intégrant davantage dans l'économie mondiale.

2. Créer un environnement propice aux investissements

71. L'existence d'un climat favorable aux investissements étrangers ou nationaux peut favoriser les transferts de technologie et le renforcement des capacités en vue de la diversification et de la promotion des échanges. Les activités opérationnelles du système devraient appuyer les réformes nationales destinées à créer un contexte propice aux investissements et autres activités économiques, en définissant les modifications à apporter aux réglementations et en appuyant le renforcement des capacités institutionnelles. Il faudrait renforcer et coordonner, selon les cas, les initiatives prises au niveau des pays par des organisations comme les institutions de Bretton Woods, le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, l'OIT, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'OMC, qui appuient les réformes

nationales destinées à améliorer le cadre juridique des investissements et autres activités économiques.

72. Il importe que le système des Nations Unies s'emploie à donner aux pays en développement les moyens de participer à des négociations commerciales multilatérales et de tirer parti des mécanismes de règlement des différends de l'OMC. Des organisations telles que la CNUCED et l'OMC ont lancé des programmes spéciaux d'assistance dans plusieurs pays. Elles entreprennent des missions consultatives, des activités de formation, des réunions de réflexion et des ateliers, créent des services d'information au niveau national et fournissent la documentation officielle pertinente, parfois disponible dans les langues nationales. Pour qu'elles contribuent efficacement à renforcer les capacités des pays, en particulier des petits pays pauvres, il faudrait élargir et diversifier ces activités et renforcer les liens et la coordination entre elles.

73. Les organismes des Nations Unies entreprennent également des études analytiques pour appuyer les efforts nationaux en matière de formulation de politiques de libéralisation. Ces études portent sur des questions comme l'accès aux marchés, la compétitivité à l'exportation, l'évolution de la structure des échanges, les multinationales, le rôle des investissements étrangers directs dans la promotion du développement durable, les effets de la libéralisation des échanges sur les problèmes d'environnement, l'organisation des entreprises et l'esprit d'entreprise. Les entreprises et la société civile participent à l'élaboration d'études de cas. Il est important de continuer à diversifier ces activités et à mettre clairement l'accent sur les besoins spécifiques de chaque pays afin qu'il puisse tirer pleinement profit de la mondialisation.

3. Diversification de la production et des échanges et transfert de technologie

74. Des organisations comme la FAO, le CCI, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI et l'OMC, ainsi que les institutions de Bretton Woods appuient les efforts nationaux destinés à diversifier la production intérieure et la structure de l'import-export. Elles offrent aux gouvernements, associations professionnelles ou entreprises des services consultatifs sur la création de réseaux de distribution, la gestion financière, les améliorations techniques et l'innovation, leur permettant de trouver de nouveaux marchés ou de nouveaux potentiels dans les marchés existants, et parfois d'améliorer la qualité des produits et d'accéder à de nouveaux segments des marchés d'exportation.

75. On a récemment tenté de coordonner et d'harmoniser les travaux des organismes des Nations Unies en ce qui concerne les pays les moins avancés dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce. Ce programme, adopté en octobre 1997 à la réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, fait appel à la participation de six organisations, à savoir la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD. Quarante pays parmi les moins avancés participent à ce programme, qui a besoin de l'appui de la communauté internationale.

76. Les objectifs clefs des activités opérationnelles pour le développement sont de faciliter le transfert de technologie, d'élargir l'accès aux informations techniques et de créer des flux d'information sur des technologies durables et bon marché adaptées au pays concerné, en créant des réseaux d'information avec des organismes et des entreprises. Des organisations comme l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'OMC, la FAO, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'OIT, l'ONUDI, le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUD et la Banque mondiale ont lancé plusieurs initiatives en vue d'adapter les technologies aux conditions locales.

77. Il convient de noter toutefois qu'en raison du peu de ressources disponibles, l'aide apportée par le système des Nations Unies dans ces domaines essentiels est plutôt modeste. Si aussi peu de ressources sont allouées à des domaines qui touchent directement aux aspects positifs de la mondialisation, c'est pour deux raisons principales : a) la stagnation générale des fonds consacrés aux activités opérationnelles de développement et b) l'augmentation relative de la proportion de ressources directement allouées aux activités de développement humain. Les ressources du secteur privé servent parfois à compenser la diminution des ressources fournies à titre gracieux. Les entreprises directement intéressées participent au financement de certaines activités et partagent par exemple le coût de la formation et autres activités similaires. Compte tenu de la diminution des ressources consacrées au développement et de la forte demande des pays qui veulent lutter contre les effets négatifs de la mondialisation, ces sources de financement pourraient gagner en importance.

78. Une façon d'atténuer les conséquences négatives de la diminution des ressources allouées aux activités de développement liées aux aspects positifs de la mondialisa-

tion serait de resserrer la collaboration entre les organismes des Nations Unies, comme dans le cas du Cadre intégré et d'autres programmes conjoints tels que ceux mis en oeuvre par l'OMC, la CNUCED et le CCI dans le domaine du commerce. Cette démarche pourrait inciter les pays donateurs à accroître leur appui.

4. Gestion de la dette extérieure

79. Le PNUD, la CNUCED, la Banque mondiale et le FMI financent, souvent en collaboration avec des banques régionales, différents programmes de coopération technique qui visent à renforcer les capacités des pays de gérer leur dette extérieure. Il s'agit notamment de programmes fournissant des services consultatifs et des formations à des institutions telles que des banques centrales, des ministères des finances ou des organismes gouvernementaux spécialisés responsables du service de la dette et de sa gestion, le but étant d'accroître leur capacité institutionnelle de suivre et de gérer le service de la dette.

5. Dimensions sociales de la mondialisation

80. L'intégration croissante des pays en développement et en transition dans l'économie mondiale se fait au prix d'ajustements structurels et de réformes économiques. Le coût social de ces réformes est souvent considérable. Les crises financières successives de ces dernières années ont elles aussi eu de lourdes conséquences sociales, en particulier pour les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Les organismes des Nations Unies ont réagi en offrant une assistance humanitaire et en aidant les pays à créer des filets de protection sociale.

81. En octobre 1998, en réaction à la crise asiatique, le CAC a publié une déclaration soulignant qu'il importait que les organismes des Nations Unies s'engagent à :

a) Surveiller les effets de la crise sur les sociétés et sur les individus;

b) Aider les pays à procéder aux ajustements structurels et aux réformes institutionnelles qui s'imposent;

c) Contribuer au renforcement ou à la création de services sociaux de base, de moyens de subsistance et de filets de protection sociale pour les plus défavorisés;

d) Établir des liens étroits entre le système des Nations Unies et la Banque mondiale, notamment en oeuvrant ensemble à la création de cadres généraux de développement mis en place sous la direction du gouvernement de chaque pays concerné, comme proposé par la Banque mondiale.

82. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) et le Groupe des Nations Unies pour le développement assurent le suivi de ces activités, notamment par le biais de cadres de coopération comme les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il conviendrait d'intensifier cet effort conjoint en fixant des objectifs clairs et d'élargir la collaboration pour y inclure les institutions de Bretton Woods, les commissions régionales et les banques de développement régionales.

VI. Conclusion

83. La mondialisation et ses effets resteront au coeur des questions de développement au cours des années à venir. Nul doute que le système des Nations Unies jouera un rôle central face à la mondialisation, en particulier, comme le montre le présent rapport, pour ce qui est d'améliorer la cohérence des politiques et, plus important encore, de renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux. Ces deux défis sont complexes et souvent indissociables. Pour pouvoir s'y atteler de manière efficace, l'Organisation des Nations Unies doit continuer de recenser les questions qui non seulement se prêtent à des débats intergouvernementaux mieux structurés mais aussi peuvent déboucher sur des résultats tangibles aux niveaux mondial, régional et national.

Note

[1] Voir PNUD, *Rapport sur le développement humain, 1999*, p. 109.